

## 2020\_CT2\_243

**OBJET : Habitat et aménagement du territoire - Opérations d'aménagement - Agrément d'acquéreur dans le cadre de la concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires pour l'opération de rénovation urbaine du cœur de ville de Pertuis**

---

Le 16 novembre 2020, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente à Mimet, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 10 novembre 2020, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : AMAR Daniel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BONFILLON Béatrice – BOULAN Michel – BURLE Christian – CHAUVIN Pascal – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – FERNANDEZ Stéphanie – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GOMEZ André – GRUVEL Jean-Christophe – HUBERT Claudie – JOISSAINS Sophie – LANGUILLE Vincent – MERCIER Arnaud – PELLENC Roger – PENA Marc – POUSSARDIN Fabrice – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola – VINCENT Jean-Louis – ZERKANI-RAYNAL Karima

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à VINCENT Jean-Louis – BIANCO Kayané donne pouvoir à FERNANDEZ Stéphanie – BRAMOULLÉ Gérard donne pouvoir à BONFILLON Béatrice – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à GARCIN Eric – CESARI Martine donne pouvoir à FREGEAC Olivier – CIOT Jean-David donne pouvoir à POUSSARDIN Fabrice – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent donne pouvoir à LANGUILLE Vincent – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CRISTIANI Georges – GRANIER Hervé donne pouvoir à GOMEZ André – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe donne pouvoir à CHAUVIN Pascal – MALLIÉ Richard donne pouvoir à VENTRON Amapola – MORBELLI Pascale donne pouvoir à GACHON Loïc – PAOLI Stéphane donne pouvoir à TAULAN Francis – PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : CHARRIN Philippe – DI CARO Sylvaine – FILIPPI Claude – GUINIERI Frédéric – MARTIN Régis – SANNA Valérie

**Secrétaire de séance** : LANGUILLE Vincent

**Monsieur Loïc GACHON** donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20201116-2020_CT2_243- DE Date de télétransmission : 24/11/2020 Date de réception préfecture : 24/11/2020
---

## RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

### Habitat et aménagement du territoire

### Opérations d'aménagement

■ Séance du 16 novembre 2020

04\_6\_03

#### ■ Agrément d'acquéreur dans le cadre de la concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires pour l'opération de rénovation urbaine du cœur de ville de Pertuis

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Une concession d'aménagement a été confiée à la SPLA Pays d'Aix Territoires pour l'opération de rénovation du cœur de ville de Pertuis en décembre 2010. Les priorités de l'opération sont d'une part de réhabiliter des îlots dégradés et d'autre part, de requalifier l'espace public du centre ancien.

Dans le cadre de cette concession, la SPLA a mené des acquisitions d'immeubles par préemption ou à l'amiable afin de réaliser des opérations de réhabilitation de logements.

Ainsi, en 2006, la SPLA est devenue propriétaire de l'immeuble sis 53 rue Notre Dame dans le cadre des objectifs fixés dans la concession d'aménagement. Il s'agit d'une maison de ville très vétuste composée d'un logement réparti sur un rez de chaussée et 2 étages totalisant une surface de 114 m<sup>2</sup> habitable et d'une cave voûtée de 15 m<sup>2</sup>.

Ce bien est cédé au prix de 50 000 € HT soit 60 000 € TTC.

Les futurs acquéreurs déposeront en leur nom une déclaration préalable conformément au règlement du PLU et des prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France inscrites dans la ZPPAUP, afin de réaliser un logement en loyer libre.

En conséquence, conformément à l'article 24 de l'avenant n°3 du traité de concession et à la décision du Comité de pilotage qui s'est tenu le 18 septembre 2020, il est proposé d'agréer la SCI

MACAZALOUA représentée par Monsieur Mathieu BRUNEL et Madame Caroline BRUNEL, domiciliée LA MAISON DES BROUSSAILLES, 13 CHEMIN DES ROUTES - 84160 PUYVERT.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2007\_A252 du Conseil communautaire de la CPA du 20 juin 2007 déclarant d'intérêt communautaire les objectifs habitat du contrat urbain de cohésion sociale de Pertuis ;
- Le traité de concession de l'opération de rénovation du cœur de ville de Pertuis notifié le 12 janvier 2011 ;
- La délibération n° 2013\_A284 du Conseil communautaire de la CPA du 19 décembre 2013 adoptant l'avenant n°2 à la concession apportant des modifications au programme, au périmètre et à la durée de l'opération ;
- La délibération n°DEVT 001-4663/18/CM du Conseil de la Métropole du 18 octobre 2018 adoptant l'avenant n°3 à la concession apportant des modifications au programme et à la durée de l'opération ;
- La délibération n°HN 005-8077/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Habitat, Urbanisme et Aménagement du 29 octobre 2020.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que la réalisation de cette opération de réhabilitation entre parfaitement dans les objectifs du contrat de concession et conformément à l'avis du comité de pilotage de l'opération en date du 18 septembre 2020.

**Délibère**

**Article 1 :**

La SCI MACAZALOUA représentée par Monsieur Mathieu BRUNEL et Madame Caroline BRUNEL, domiciliée LA MAISON DES BROUSSAILLES, 13 CHEMIN DES ROUTES - 84160 PUYVERT est agréé en qualité d'acquéreur de l'immeuble sis 53 rue notre Dame (parcelle BV 574) pour la somme de 50 000 € HT soit 60 000 € TTC.

**Article 2 :**

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisé à signer tous les documents afférents à cette affaire.

**METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20201116-2020\_CT2\_243-  
DE  
Date de télétransmission : 24/11/2020  
Date de réception préfecture : 24/11/2020

**OBJET : Habitat et aménagement du territoire - Opérations d'aménagement - Agrément d'acquéreur dans le cadre de la concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires pour l'opération de rénovation urbaine du cœur de ville de Pertuis**

Vote sur le rapport

Inscrits	
Votants	58
Abstentions	52
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	0
Majorité absolue	52
Pour	27
Contre	52
Ne prennent pas part au vote	0
	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le 19 NOV. 2020

Accusé de réception en préfecture  
 013-200054807-20201116-2020\_CT2\_243-  
 DE  
 Date de télétransmission : 24/11/2020  
 Date de réception préfecture : 24/11/2020